



Marignane, le 27 septembre 2022

A l'attention de tous les parents d'élèves

Objet : Election des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Administration.

L'élection des Représentants des Parents d'Elèves au sein des Conseils d'Administration revêt une importante signification :

- Le Conseil d'Administration, **délibère et prend les décisions** qui concernent le fonctionnement de l'établissement.
- La présence des Parents d'Elèves est importante afin qu'ils prennent leur place dans la politique menée par l'établissement.

Le Conseil d'Administration du Lycée des Métiers de l'Industrie et des services à la Personne compte **30 membres**. Les **5 représentants des Parents d'Elèves** qui siègent sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Chacun des deux parents est électeur et éligible et ne **vote qu'une fois**, même si plusieurs enfants d'une même fratrie sont scolarisés au lycée.

Le vote est dématérialisé et s'effectue via PRONOTE en se connectant sur le compte parent du 3 au 7 octobre 2022 16h00. Chaque parent vote avec ses propres codes Atrium reçus par courrier.

**Dépouillement du scrutin, attribution des sièges, procès-verbal :
vendredi 7 octobre 2022 16h00**

Fabrice MACH

Proviseur

PJ : Profession de foi FCPE
Note d'information « les médiateurs de l'Education Nationale »

